

Lycée
professionnel
Alfred HUTINEL
21 rue de Cannes
06150 CANNES
Tél : 04 93 48 18
33
Mail :
0061561p@ac-nice.fr
www.lycee-hutinel.fr

Affaire suivie par :
Pierre
BERENQUIER
Pierre.berenquier@ac-nice.fr
Directeur Délégué
aux Formations

Cannes, le 01 septembre 2023
Madame, Monsieur responsable
d'entreprise

Objet : Périodes de formation en milieu professionnel

Madame, Monsieur

Le lycée professionnel Alfred HUTINEL accompagne depuis près de 40 ans des jeunes dans l'acquisition de connaissances et de compétences dans plusieurs domaines professionnels.

Labellisé lycée des métiers du numérique et de la transition énergétique, l'établissement propose des formations dans les secteurs industriels et des services.

La construction de ces parcours d'excellence, véritables tremplins vers une insertion professionnelle immédiate ou une poursuite d'études réussie se réalise avec vous et grâce à vous.

Vous avez accepté d'accueillir au sein de votre entreprise un(e) élève dans le cadre d'une **PFMP** et je tiens à vous en remercier.

Ce temps de formation est obligatoire et indispensable pour l'obtention du diplôme. Il contribue à la réussite du parcours de formation, à la professionnalisation de l'élève et à son insertion professionnelle.

Une convention est élaborée par le lycée et doit obligatoirement être signée par le responsable du lieu d'accueil, le tuteur chargé du suivi de l'élève, le proviseur du lycée, le professeur référent et enfin l'élève et le représentant légal (si l'élève est mineur). Cette convention vise à encadrer et préciser la mise en œuvre de ces périodes de formation en milieu professionnel. Elle comprend des dispositions générales et des dispositions particulières constituées d'annexes (pédagogiques et financières). Elle désigne le tuteur (en entreprise) et le professeur référent (lycée) qui assureront ensemble le suivi de l'élève.

Une attestation de stage devra être complétée et signée par vos soins à la fin du stage. Un exemplaire sera conservé dans l'entreprise, l'autre au lycée. A compter de la rentrée 2023, le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse versera une allocation à chaque lycéen professionnel en fonction du nombre de jours effectués en stage.

Une charte (que vous retrouverez au verso de ce courrier) rappelle les éléments incontournables qui conditionnent la réussite d'une PFMP. Des éléments complémentaires sont également disponibles sur le site internet du lycée <https://www.lycee-hutinel.fr/> dans la rubrique VIE LYCEENNE.

Vous pouvez retrouver l'actualité du lycée sur les réseaux sociaux et venir rencontrer les équipes, visiter les plateaux techniques ou encore coordonner des interventions avec les équipes du lycée. Une invitation en fin d'année scolaire vous sera transmise dans le cadre d'une soirée « lycée-entreprise ».

Parallèlement à cet engagement, vous pouvez, si vous le souhaitez, nous soutenir financièrement par le biais de la taxe d'apprentissage. Votre contribution nous permet de proposer à nos jeunes professionnels, vos futurs collaborateurs des plateaux techniques de qualité, des matériels de toute dernière génération et une formation de très haute qualité au plus près des attentes et des évolutions techniques des entreprises. Des informations sont disponibles sur notre site internet.

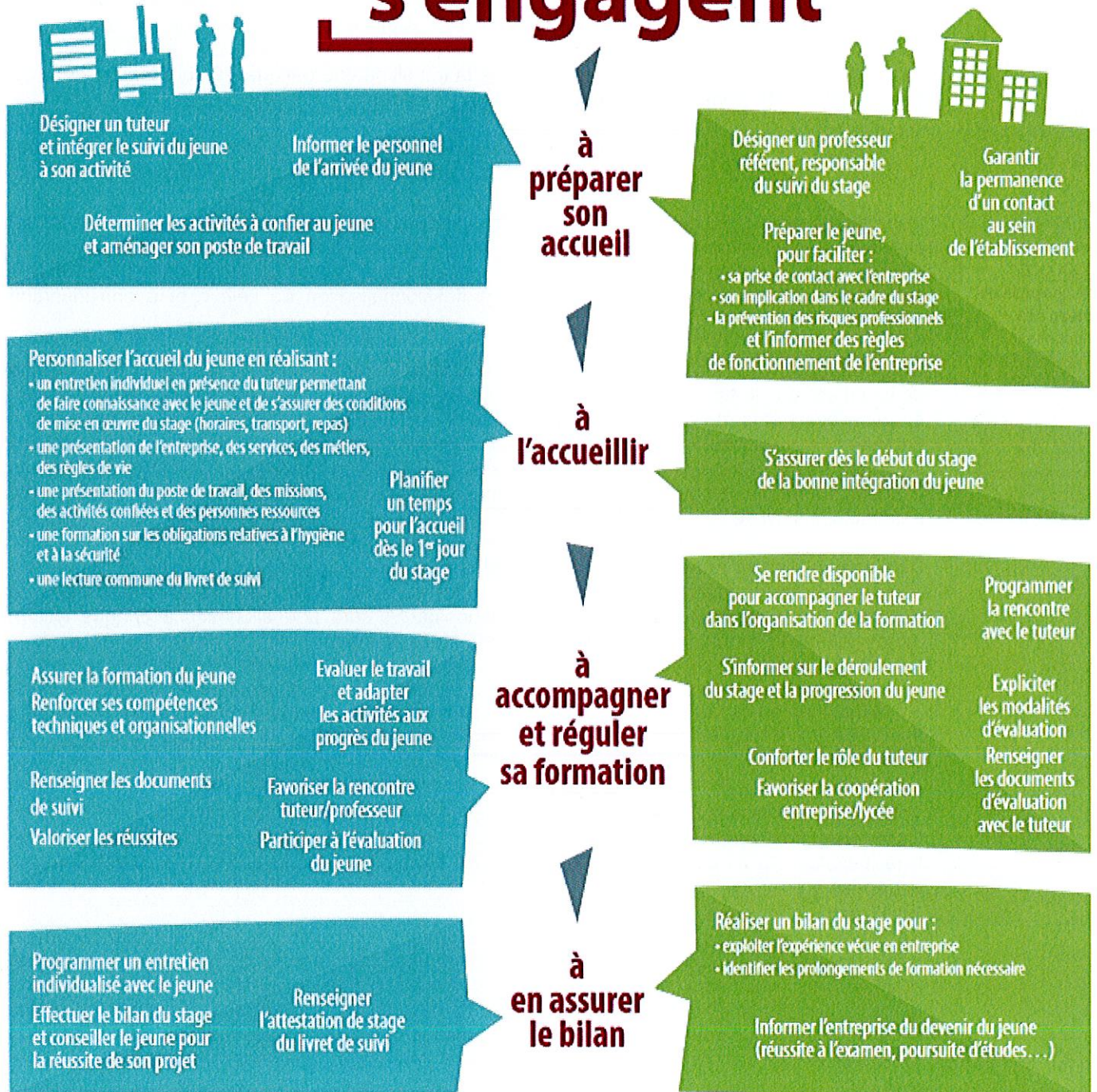
Je vous remercie de l'intérêt que vous porterez à notre établissement, et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Jean-Christophe GUERIN
Proviseur



Charte PFMP

L'entreprise et le lycée s'engagent



N.B. : Cette charte constitue un outil d'accompagnement pour les personnels du lycée et les lieux de PFMP. Il est important de préciser que les éléments mentionnés ici s'adapteront à la structure de l'entreprise.

Source : Académie de Rennes